



LEGENDE

ZONES

PRESCRIPTIONS

- Alignement espace public
- Alignement façade
- Mur à préserver
- Recul minimal des constructions
- Chemin
- Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Patrimoine bâti à protéger pour des raisons d'ordre architectural
- Patrimoine bâti à protéger pour des raisons d'ordre architectural, historique
- Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Emplacement réservé
- Secteur d'OAP
- PPRI
- CAVITE

Plan Local d'Urbanisme de Damelevières



Règlement graphique

Echelle : 1/2500

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire de Meurthe, Mortagne, Moselle en date du 10 mai 2023 arrêtant le Plan Local d'Urbanisme de Damelevières